

SECTION 1 : IDENTIFICATION	
<b>1.1 Identification du produit</b>	
<b>Nom de produit :</b>	Isathal <sup>MD</sup> (10 mg/g gouttes ophtalmiques, suspension)
<b>Synonymes :</b>	Anciennement Fucithalmic et aussi sous le nom de Conoptal [IT]
<b>Désignation exacte pour l'expédition :</b>	Non disponible
<b>Autres méthodes d'identification :</b>	Aucune
<b>1.2 Usages pertinents recommandés et usages déconseillés pour la substance ou le mélange</b>	
<b>Usage recommandé :</b>	<p><u>Chien</u> : Pour un traitement topique de la conjonctivite à <i>Staphylococcus aureus</i>, en particulier le biotype <i>Staphylococcus intermedius</i>.</p> <p><u>Chat</u> : Pour un traitement topique de la conjonctivite associée à des infections secondaires à staphylocoque.</p> <p><u>Lapin</u> : Pour un traitement topique de la conjonctivite associée à des infections à staphylocoque.</p>
<b>Usages déconseillés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le produit vétérinaire ne devrait pas être utilisé dans les cas de conjonctivite associée à <i>Pseudomonas</i> spp.</li> <li>• Ne pas utiliser chez les animaux ayant une hypersensibilité aux substances actives ou aux excipients.</li> <li>• Il faut considérer les politiques antimicrobiennes régionales, nationales et officielles lors de l'usage du produit.</li> </ul>
<b>1.3 Renseignement sur la société fabricant la substance ou le mélange</b>	
<b>Nom de l'entreprise :</b>	Dechra Ltd.
<b>Adresse :</b>	Snaygill Industrial Estate Keighley Road Skipton North Yorkshire BD23 2RW Royaume-Uni
<b>Téléphone :</b>	+44 (0) 1756 791311
<b>Télécopieur :</b>	+44 (0) 1756 798604
<b>Courriel :</b>	Non disponible
<b>Nom du distributeur (Canada):</b>	Dechra Veterinary Products.

<b>Adresse :</b>	Dechra Veterinary Products 1 Holiday Ave, tour Est, Suite 345 Pointe-Claire, QC H9R 5N3 Canada
<b>Téléphone :</b>	1 855 332-9334
<b>Site Web :</b>	www.dechra.ca
<b>Courriel :</b>	Non disponible
<b>1.4 Numéros de téléphone d'urgence</b>	
<b>Dechra (É.-U.) :</b>	1 866 933 2472
<b>Dechra (CA) :</b>	1 855 332-9334

<b>SECTION 2 : IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES</b>	
<b>2.1 Classification de la substance ou du mélange</b>	
<b>Classification DSD :</b>	Non disponible
<b>Classification DPD :</b>	Non disponible
<b>Classification en vertu du règlement (EC) No 1272/2008 [CLP] (U.E.):</b>	Non disponible
<b>2.2 Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Mention d'avertissement :</b>	Non disponible
<b>Mention du danger</b>	
Non disponible	
<b>Mention supplémentaire</b>	
Aucune	
<b>Conseils de prudence - prévention</b>	
<b>P264</b>	Bien laver les mains après la manipulation.
<b>P270</b>	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit
<b>Conseils de prudence – réponse</b>	
<b>P301 + P310</b>	SI AVALÉ : Contacter immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
<b>P330</b>	Rincer la bouche
<b>Conseils de prudence – entreposage :</b>	
<b>P405</b>	Conserver dans un endroit verrouillé
<b>Conseils de prudence - élimination :</b>	
<b>P501</b>	Jeter le contenant et le contenu selon la réglementation locale
<b>2.3 Autres renseignements relatifs au danger</b>	

<b>SECTION 3 : INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS</b>			
<b>3.1 Substances</b>			
Voir la section suivante pour la composition des mélanges.			
<b>3.2 Mélanges</b>			
1. Numéro CAS 2. Numéro EC 3. Numéro d'index 4. Numéro REACH	% en poids	Nom	Classification en vertu du règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP] (U.E.)
1. 6990-06-3 2. Non disponible 3. Non disponible 4. Non disponible	1 %	Acide fusidique	H302 - Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Sans objet	Titulaire	Autres ingrédients définis comme n'étant pas dangereux.	Sans objet
<b>Légende :</b> 1. Classement selon Chemwatch			

<b>SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS</b>	
<b>4.1 Description des mesures de premiers soins</b>	
<b>Contact avec les yeux :</b>	En cas de contact accidentel du produit avec les yeux, rincer abondamment à l'eau douce. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	En cas de contact accidentel du produit avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
<b>Inhalation :</b>	En raison de l'état physique du produit, une inhalation est peu probable. Toutefois, si le produit est inhalé accidentellement, se déplacer à l'air frais.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion accidentelle, bien laver la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin si un inconfort persiste.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et à retardement</b>	
Consulter la section 11	
<b>4.3 Indications d'obtenir une aide médicale immédiate et les traitements spéciaux</b>	
Sans objet	

<b>SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES</b>	
<b>5.1 Agents extincteurs</b>	
<b>Moyens d'extinction adéquats :</b>	Eau en vaporisation, dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse adéquate, comme il est adéquat pour les alentours.
<b>Moyens d'extinction inadéquats :</b>	Aucun
<b>5.2 Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange</b>	
<b>Incompatibilité avec le feu :</b>	Aucune connue
<b>5.3 Mesures protectrices particulières pour les pompiers :</b>	
<b>Incendies :</b>	Alerter les pompiers et leur expliquer la nature de danger. Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive.
<b>Risques d'incendies et d'explosion :</b>	Produits de l'incinération qui contient : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)</li> <li>• Monoxyde de carbone (CO)</li> <li>• Chlorure d'hydrogène (HCl; acide chlorhydrique)</li> <li>• Phosgène</li> <li>• Oxydes d'azote (NOx).</li> <li>• Autres pyrolyses reconnues pour brûler la matière organique.</li> </ul> Peut émettre une fumée toxique.

<b>SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL</b>	
<b>6.1 Précautions personnelles, équipement de protection personnelle et procédures d'urgence</b>	
Pour l'information sur l'équipement de protection, consulter la section 8	
<b>6.2 Précautions environnementales</b>	
Empêcher toute quantité de produit d'entrer dans les systèmes d'égouts et les cours d'eau. Informer les autorités respectives en cas de déversement dans un cours d'eau ou les systèmes d'égouts. Empêcher les fuites d'entrer dans les égouts et nappes souterraines.	
<b>6.3 Méthode et équipement pour le confinement et le nettoyage</b>	
<b>Petit déversement :</b>	Nettoyer le déversement immédiatement. Éviter d'inhaler les vapeurs et les contacts avec la peau et les yeux. Protéger le personnel en contact avec la substance au moyen d'équipement de protection. Essuyer les petits dégâts avec un linge.
<b>Déversement important :</b>	Évacuer la zone et déplacer les gens en amont. Alerter les pompiers et leur indiquer le lieu et la nature de danger. Circonscrire et absorber le déversement avec du sable, de la terre, une substance inerte ou de la vermiculite.

	Éviter, par tous les moyens possibles, que les déversements entrent dans les égouts et les cours d'eau. Lors de déversements importants, éliminer le produit en le plaçant dans un contenant adéquat pour l'élimination des déchets.
<b>SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE</b>	
<b>7.1 Précautions pour une manutention sécuritaire</b>	
<b>Manutention sécuritaire :</b>	Porter des vêtements et des gants de protection, qui sont adéquats au moment de manipuler le produit. <b>NE PAS</b> manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avec de l'eau lorsque vous manipulez le produit. Respecter les recommandations d'entreposage et de manutention du fabricant.
<b>Autre information :</b>	Ne pas conserver au-dessus de 25 °C. Garder hors de la portée des enfants.
<b>7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités</b>	
<b>Contenant adéquat :</b>	Remettre le bouchon en place entre les utilisations. Utiliser le produit dans le mois qui suit l'application d'une première dose
<b>Incompatibilité à l'entreposage :</b>	Inconnue
<b>7.3 Usage à des fins particulières :</b>	
Non disponible	

<b>SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE</b>	
<b>8.1 Paramètres de contrôle</b>	
<b>CONCENTRATION DÉRIVÉE SANS EFFET – DNEL (U.E.)</b>	
Non disponible	
<b>CONCENTRATION SANS EFFET PRÉVISIBLE – PNEC (U.E.)</b>	
Non disponible	
<b>LIMITE D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL (LEMT)</b>	
<b>DONNÉES RELATIVES AUX INGRÉDIENTS</b>	
Non disponible	

<b>LIMITES D'URGENCES (U.E./E.-U.) :</b>				
<b>Ingrédient</b>	<b>Nom de la substance</b>	<b>TEEL-1</b>	<b>TEEL-2</b>	<b>TEEL-3</b>
Non disponible				
<b>8.2 Contrôle de l'exposition</b>				
<b>Mesures d'ingénierie appropriées :</b>	Les mesures d'ingénierie de bases sont : Mesures relatives au procédé qui demandent un changement dans l'accomplissement d'une tâche ou d'un procédé pour réduire un risque donné.			
<b>Protection personnelle :</b>				
<b>Protection des yeux et du visage :</b>	Porter des lunettes de protection avec des écrans latéraux.			
<b>Protection de la peau :</b>	Voir la protection des mains qui suit.			
<b>Protection des mains et des pieds :</b>	Aucun équipement spécialisé requis pour manipuler de petites quantités. SINON : Porter des gants de protection.			
<b>Protection du corps :</b>	Porter des vêtements adéquats.			
<b>Autres protections :</b>	Aucun équipement spécialisé requis pour manipuler de petites quantités.			
<b>Risques thermiques :</b>	Sans objet			
<b>Protection respiratoire :</b>	Sans objet			
<b>8.3 Contrôle de l'exposition environnementale</b>				
Consulter la section 12				

## SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur caractéristiques physiques et propriétés chimiques de base

<b>Apparence :</b> Isathal <sup>MD</sup> :	Formulation visqueuse stérile, blanc à blanc cassé	
<b>Contenant :</b>	Tube en aluminium stérilisé, laminé des deux côtés de la paroi du tube avec un embout de polyéthylène à haute densité et un bouchon vissable en polyéthylène à haute densité.	
<b>État physique :</b> Isathal <sup>MD</sup> :	Gouttes ophtalmiques, suspension	
<b>Odeur :</b>	Non disponible	
<b>Seuil d'odeur :</b>	Non disponible	
<b>pH (tel que fourni) :</b>	Non disponible	
<b>Point d'ébullition et de congélation (degré C) :</b>	192 °C -193 °C	
<b>POINT d'ébullition initial avec écart :</b>	Non disponible	
<b>Point d'éclair :</b>	Non disponible	
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non disponible	
<b>Inflammabilité :</b>	Non disponible	
<b>Limites d'inflammabilité et d'explosion inférieure et supérieure</b>	Non disponible	
<b>Pression de la vapeur :</b>	Non disponible	
<b>Densité relative (degré C) :</b>	Non disponible	
<b>Solubilité dans l'eau ou les solvants mg/L) :</b>	Soluble	
<b>Densité de la vapeur :</b>	Non disponible	
<b>Température d'auto-allumage (degré C) :</b>	Non disponible	
<b>Température de décomposition (degré C) :</b>	Non disponible	
<b>Viscosité (degré C) :</b>	Non disponible	
<b>Propriétés explosives :</b>	Non disponible	
<b>Propriétés oxydantes :</b>	Non disponible	
<b>Coefficient de répartition :</b>	Non disponible	
<b>Poids moléculaire :</b>	Acide fusidique : 516.709	
<b>Goût :</b>	Non disponible	
<b>Tension en surface :</b>	Non disponible	
<b>Composante volatile :</b>	Non disponible	
<b>Groupe gazeux :</b>	Non disponible	
<b>pH, sous forme de solution :</b>	Non disponible	
<b>COV, g/L:</b>	Non disponible	

### 9.2 Autre information

Non disponible

## STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité :</b>	Consulter la Section 7
<b>10.2 Stabilité chimique :</b>	Le produit est considéré comme étant stable. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
<b>10.3 Réactions dangereuses possibles :</b>	Ce produit n'est pas dangereux lorsqu'il est utilisé conformément aux directives. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
<b>10.4 Conditions à éviter :</b>	Consulter la Section 7

<b>10.5 Matériaux incompatibles :</b>	Consulter la Section 7.
<b>10.6 Décomposition dangereuse</b>	Consulter la Section 5.

### SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE (suite)

<b>Inhalation :</b>	Le produit ne dégage aucune émanation dangereuse. En raison de l'état physique du produit, une inhalation est peu probable.	
<b>Ingestion :</b>	L'ingestion peut provoquer de l'inconfort.	
<b>Contact avec la peau :</b>	Le produit peut causer une légère irritation de la peau chez certaines personnes.	
<b>Contact avec les yeux :</b>	Le produit peut causer une irritation des yeux chez certaines personnes	
<b>Chronique :</b>	Il peut y avoir une réaction allergique et d'hypersensibilité au contact de la substance active ou des excipients. Cesser l'utilisation en cas d'hypersensibilité.	
<b>Isathal<sup>MD</sup>:</b>	<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Irritation</b>
	Non disponible	Non disponible
<b>Acide fusidique :</b>	<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Irritation</b>
	DL <sub>50</sub> orale (souris) 1500 mg/kg <sup>2</sup>	Non disponible

*\*Valeur fournie dans la FDS du fabricant. À moins d'indications autres, les données proviennent du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques.*

#### **Corrosion et irritation de la peau :**

Non disponible

#### **Lésions ou irritations oculaires :**

Non disponible

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Non disponible

#### **Mutagénicité des cellules germinales :**

Non disponible

#### **Cancérogénicité :**

Non disponible

#### **Toxicité reproductive :**

<b>SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE (suite)</b>
Le produit peut être utilisé sans danger chez les animaux en gestation ou en lactation.
<b>STOT – exposition unique :</b>
Non disponible
<b>STOT – exposition répétée :</b>
Non disponible
<b>Dangers par aspiration :</b>
Non disponible

<b>SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES</b>					
<b>12.1 Toxicité</b>					
Acide fusidique	Résultat final	Durée du test (h)	Type	Valeur	Source
	CL <sub>50</sub>	96	Poisson	2,249mg/L	3
	CE <sub>50</sub>	96	Non disponible	0,213mg/L	3
<b>NE PAS jeter le produit dans les égouts et les voies d'eau.</b>					
<b>Légende :</b>	EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) – Données sur la toxicité aquatique (approx.)				
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>					
Ingrédient	Persistance – eau/sol		Persistance – air		
Acide fusidique	ÉLEVÉE		ÉLEVÉE		
<b>12.3 Pouvoir de bioaccumulation</b>					
Ingrédient	Bioaccumulation				
Acide fusidique	ÉLEVÉE (LogKOW = 6,7525)				
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>					
Ingrédient	Mobilité :				
Acide fusidique	FAIBLE (KOC = 4505)				
<b>12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.</b>					
Non disponible					
<b>12.6 Autres effets indésirables</b>					
Non disponible					

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

<b>Élimination du produit et de son emballage :</b>	<p>Tout médicament vétérinaire non utiliser ou déchet dérivé d'un tel médicament vétérinaire doit être éliminé conformément aux exigences nationales.</p> <p>Les lois relatives aux exigences d'élimination peuvent varier selon le pays, la province ou la région. Chaque utilisateur doit consulter les lois en vigueur dans leur région.</p> <p>S'assurer que le matériel est éliminé conformément au Règlement sur les produits dangereux (Canada, 2015).</p>
<b>Méthode de traitement des déchets :</b>	Non disponible
<b>Option d'élimination dans les égouts :</b>	Non disponible

## SECTION 14 : INFORMATION EN MATIÈRE DE TRANSPORT

<b>Exigence d'étiquetage :</b>	Aucune	
<b>Polluant maritime :</b>	Non	
<b>Hazchem :</b>	Sans objet	
<b>Transport terrestre (ADR) :</b>		
<b>14.1 N° ONU :</b>	Sans objet	
<b>14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :</b>	Sans objet	
<b>14.3 Classes de risques relatifs au transport :</b>	Classe	Sans objet
	Risque sous-jacent	Sans objet
<b>14.4 Groupe d'emballage :</b>	Sans objet	
<b>14.5 Dangers environnementaux :</b>	Sans objet	
<b>14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :</b>	Dispositions particulières	Sans objet
	Code de classification	Sans objet
	Étiquette de danger	Sans objet
	Dispositions particulières	Sans objet
	Quantité limitée :	Sans objet

<b>14.7 Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Sans objet	
<b>Transport aérien (OACI-IATA / DGR)</b>		
<b>14.1 N° ONU :</b>	Sans objet	
<b>14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :</b>	Sans objet	
<b>14.3 Classes de risques relatifs au transport :</b>	Classe - OACI-IATA	Sans objet
	Risque sous-jacent - OACI-IATA	Sans objet
	Code ERG	Sans objet
<b>14.4 Groupe d'emballage :</b>	Sans objet	
<b>14.5 Dangers environnementaux :</b>	Sans objet	
<b>14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :</b>	Dispositions particulières	Sans objet
	Directives d'emballage – cargo seulement :	Sans objet
	Qté maximum/ Emballage - cargo seulement :	Sans objet
	Directives d'emballage – cargo et passagers :	Sans objet
	Qté maximum/ Emballage - cargo et passagers :	Sans objet
	Directives d'emballage – cargo et passagers avec quantité limitée :	Sans objet
	Qté maximum/ Emballage - cargo et passagers avec quantité limitée :	Sans objet
<b>14.7 Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Sans objet	
<b>Transport maritime (Code IMDG)</b>		
<b>14.1 N° ONU :</b>	Sans objet	
<b>14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :</b>	Sans objet	

<b>14.3 Classes de risques relatifs au transport :</b>	Classe IMDG	Sans objet
	Risques sous-jacents IMDG	Sans objet
<b>14.4 Groupe d'emballage :</b>	Sans objet	
<b>14.5 Dangers environnementaux :</b>	Sans objet	
<b>14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :</b>	N EMS	Sans objet
	Dispositions particulières	Sans objet
	Quantité limitée	Sans objet
<b>14.7 Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Sans objet	
<b>Transport par voie fluviale (ADN)</b>		
<b>14.1 N° ONU :</b>	Sans objet	
<b>14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :</b>	Sans objet	
<b>14.3 Classes de risques relatifs au transport :</b>	Sans objet	Sans objet
<b>14.4 Groupe d'emballage :</b>	Sans objet	
<b>14.5 Dangers environnementaux :</b>	Sans objet	
<b>14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :</b>	Code de classification	Sans objet
	Dispositions particulières	Sans objet
	Quantité limitée :	Sans objet
	Équipement requis	Sans objet
	Nombre de cônes/feux bleus	Sans objet
<b>14.7 Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Sans objet	

<b>SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION</b>			
<b>15.1 Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement applicable à la substance ou au mélange</b>			
<b>L'ACIDE FUSIDIQUE (6990-06-3) EST INSCRIT DANS LES LISTES RÉGLEMENTAIRES QUI SUIVENT :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire douanier européen des substances chimiques - ECICS (français)</li> <li>• Inventaire européen des produits chimiques commercialisés – EINECS (français)</li> </ul>			
Cette fiche de données de sécurité est conforme à la réglementation de l'U.E. et de ses adaptations – le cas échant : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC.			
<b>15.2 Évaluation de sécurité chimique</b>			
<b>SOMMAIRE de l'ECHA</b>			
<b>Ingrédient</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Numéro Index</b>	<b>Dossier ECHA</b>
Acide fusidique	6990-06-3	Non disponible	Non disponible
<b>Harmonisation (Inventaire C&amp;L)</b>	<b>Classe de dangers et code de catégorie</b>	<b>Code de pictogramme et d'avertissement</b>	<b>Mention de danger</b>
1	Acute Tox. 4	GHS07, Wng	H302
2	Acute Tox. 4, 1B, Irrit. peau 2, Irrit. yeux 2, STOT SE 3	GHS07, Wng	H302, H315, H319, H335,
Code d'harmonisation 1 = Classification la plus courante Code d'harmonisation 2 = Classification la plus stricte			

Australie - AICS	N - Acide fusidique
Canada - LIS	O
Canada - LES	N - Acide fusidique
Chine - IECSC	N - Acide fusidique
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	O
Japon - ENCS	N - Acide fusidique
Corée - KECI	N - Acide fusidique
Nouvelle-Zélande - NZIoC	O
Philippines - PICCS	N - Acide fusidique
É.-U. - TSCA	N - Acide fusidique
<b>Légende :</b>	<i>O = Tous les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire N = N'est pas inscrit ou un ou plus de ses ingrédients ne sont pas inscrits à l'inventaire et ils ne sont exempts de la liste (consulter les ingrédients donnés entre parenthèses)</i>

## SECTION 16 : AUTRE INFORMATION

La FDS est rédigée conformément aux lignes directrices de REACH, GHS et ECHA.

Pour des conseils détaillés au sujet de l'équipement de protection individuelle, consulter les normes de l'EU CEN qui suivent :

EN 166 Protection des yeux

EN 340 Vêtements protecteurs

EN 374 Gants de protection contre les produits chimiques et les microorganismes

EN 13832 Souliers de protection contre les produits chimiques

EN 133 Appareil de protection respiratoire

### Définitions et abréviations

PC – TWA : Concentration permise - moyenne pondérée dans le temps

PC – STEL : Concentration permise – Limite d'exposition de courte durée

STEL : Limite d'exposition de courte durée

TEEL : Limite temporaire d'exposition en cas d'urgence

IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé - Concentration

Les renseignements fournis dans la fiche de données de sécurité ont été amassés par Dechra Limited partir de plusieurs sources différentes et sont exactes au mieux de ses connaissances, informations et convictions à la date de leur publication. Toutefois, Dechra Limited ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne les informations figurant dans la présente fiche de données de sécurité, y compris, sans limitation, en ce qui concerne leur exactitude ou leur exhaustivité.

Les renseignements fournis ne constituent pas de spécifications relatives à la qualité et se veulent des lignes directrices pour la manutention, l'usage, le traitement, l'entreposage, le transport et l'élimination du produit susmentionné en toute sécurité. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adéquat pour un usage donné ou qu'il convient à la méthode d'utilisation et d'application proposée.

Droits d'auteur, 2019, Dechra Limited. Tous droits réservés.

La copie et/ou le téléchargement de ces informations dans le but d'utiliser correctement les produits Dechra Limited est autorisé à condition que : (1) les informations soient copiées intégralement et sans modification, sauf accord écrit préalable de Dechra Limited, et (2) ni la copie ni l'original ne soient revendus ou distribués de quelque manière que ce soit dans le but de réaliser un bénéfice.